CRITÈRES DE SÉLECTION

HIGH DIVING 2027



SEPTEMBRE 2026

swiss aquatics

CONTENU

PREAMBULE 2
1. CONDITIONS GÉNÉRALES 2
2. DATES DE SÉLECTION ET COMPÉTENCES 2
3. RÉALISATION DES CRITÈRES ET ANALYSE VIDÉO 3
4. CHAMPIONNATS DU MONDE ÉLITE 3
5. CHAMPIONNATS D'EUROPE ÉLITE 4
6. COUPES DU MONDE ÉLITE 5
7. COUPES DU MONDE DE LA RELEVE 6
8. COUPES D'EUROPE DE LA RELEVE 7
9. COMPÉTITIONS À L'ÉTRANGER AUXQUELLES LA FÉDÉRATION DÉLÈGUE DES ATHLÈTES 8
10. CADRES NATIONAUX – LIMITES SAISON 2026/2027 8
ANNEXE : DÉTERMINATION DES POINTS ET DES DEGRÉS DE DIFFICULTÉ 9

PREAMBULE

Le High Diving est une discipline récente, avec peu de compétitions, des effectifs réduits et des possibilités d'entraînement à la hauteur de compétition presque exclusivement à l'étranger. Chez les hommes à 27 m, il n'existe pratiquement pas de compétitions en dehors des Championnats du monde et des Coupes du monde.
La sélection se fonde, comme en Diving, sur des objectifs, des totaux de points et des degrés de difficulté. Elle peut être complétée par l'évaluation de vidéos présentant les plongeons prévus pour la compétition.
Le High Diving n'est pas une discipline olympique à ce jour et ne figurera pas au programme des Jeux olympiques de Los Angeles 2028.
Swiss Aquatics Diving définit, pour les différentes compétitions, des objectifs comprenant le classement et le total de points visés (chiffres 4 à 8).
Les conditions d'admission internationales de World Aquatics et d'European Aquatics demeurent réservées.
Dans la mesure du possible, les conditions de sélection doivent présenter un niveau d'exigence comparable à celui du Diving.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Les athlètes susceptibles d'être sélectionné·e·s doivent connaître et respecter la Charte d'éthique du sport ainsi que les prescriptions de Swiss Aquatics Diving (SAD), notamment les concepts et directives de sélection relatifs au dopage et à l'équipement, et participer aux Championnats suisses ainsi qu'aux éventuelles compétitions de sélection.
Toute restriction de santé susceptible de diminuer les capacités de performance doit impérativement être annoncée à la commission de sélection.
La sécurité et la santé des athlètes constituent la priorité absolue.

2. DATES DE SÉLECTION ET COMPÉTENCES

La sélection intervient en règle générale un mois avant la compétition. Les délais d'inscription de World Aquatics et d'European Aquatics font également foi.
La commission de sélection est compétente pour la sélection, sur proposition de la personne responsable du sport de performance.

La décision est communiquée aux athlètes sélectionné·e·s et publiée sur le site Internet de la fédération.
Un recours écrit et motivé peut être déposé dans les cinq jours suivant la communication de la décision auprès d'un comité du Comité central (CC), composé de la présidence, de la personne responsable des finances de la fédération et de la direction sportive Diving. Ce comité statue définitivement.
L'équipe d'encadrement est désignée par la fédération.

La commission de sélection se compose de :

- Dr Alessandro Anastasio (chef du sport de performance et de la relève) ;
- Dr Severin Lienhard (président de la commission de sélection) ;
- Pascal Julmy (directeur sportif Diving).
- Une personne spécialiste du High Diving est en outre consultée à titre de conseil, notamment pour les analyses vidéo.

3. RÉALISATION DES CRITÈRES ET ANALYSE VIDÉO

Pour être sélectionné·e, l'athlète doit atteindre les totaux de points et le degré de difficulté (DD) définis aux chiffres 4 à 8, lettre c, lors des compétitions reconnues visées à la lettre d. L'analyse vidéo prévue ci-dessous demeure réservée.
En l'absence de résultats de compétitions de sélection, par exemple faute de compétitions à 27 m ou pour les athlètes débutant dans la discipline, l'évaluation d'une vidéo peut remplacer le total de points manquant, mais pas le DD minimal. Elle ne remplace pas les conditions internationales de qualification et d'admission.

Analyse vidéo :
Quatre (4) plongeons du programme prévu, réalisés depuis la hauteur de compétition, filmés intégralement et sans montage, avec indication du numéro de chaque plongeon et de son DD.
Enregistrement dans une installation appropriée, par exemple Area 47 en Autriche ou Fort Lauderdale aux États-Unis.
Remise dans le délai fixé par Swiss Aquatics Diving avant la date limite d'inscription.
Évaluation par la commission de sélection avec la personne spécialiste du High Diving, selon une appréciation analogue à celle d'une compétition (note × DD).

4. CHAMPIONNATS DU MONDE ÉLITE

Budapest (HUN), du 8 au 11 juillet 2027

A) PARTICIPATION ET QUALIFICATION WORLD AQUATICS

Sont admis·es les athlètes ayant participé à au moins une Coupe du monde de High Diving 2026 (Fort Lauderdale, Porto Flavia ou Zhaoqing) et à au moins une Coupe du monde 2027 (Fort Lauderdale ou Porto Flavia), et ayant atteint le minimum de points fixé par World Aquatics lors d'au moins une de ces Coupes du monde.
Ce minimum est de 160 points chez les femmes à 20 m et de 200 points chez les hommes à 27 m.

B) OBJECTIFS

- Classement parmi les douze (12) meilleur·e·s athlètes, femmes à 20 m et hommes à 27 m ;
- confirmation du total de points ayant conduit à la sélection.

C) CRITÈRES DE SÉLECTION

Catégorie	Points	DD
Femmes 20 m	260	13.0
Hommes 27 m	270	15.0

DD = somme des degrés de difficulté des quatre plongeons.
Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection dépasse le nombre de places disponibles, la priorité est donnée aux athlètes qui :

- obtiennent le meilleur classement en confrontation directe ;
- obtiennent le total de points le plus élevé ;

En cas de doute, la commission de sélection décide de l'inscription définitive.

D) COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

- Coupes du monde de High Diving World Aquatics 2026 et 2027 organisées avant la date de sélection ;
- Championnats suisses de High Diving, Thoune, les 26 et 27 juin 2027.

5. CHAMPIONNATS D'EUROPE ÉLITE

Prévus en 2028

A) PARTICIPATION ET QUALIFICATION EUROPEAN AQUATICS

European Aquatics n'a actuellement fixé aucune condition. Un maximum de trois athlètes féminines et de trois athlètes masculins par nation est admis.
Les critères servent de base aux Championnats d'Europe de High Diving 2028. L'évolution internationale sera prise en compte et pourra entraîner des adaptations.

B) OBJECTIFS

- Classement dans la première moitié du tableau, avec au minimum une qualification en finale ;
- confirmation du total de points ayant conduit à la sélection.

C) CRITÈRES DE SÉLECTION

Catégorie	Points	DD
Femmes 20 m	250	13.0
Hommes 20 m	310	À fixer par la commission de sélection

DD = somme des degrés de difficulté des quatre plongeons.
Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection dépasse le nombre de places disponibles, la priorité est donnée aux athlètes qui :

- obtiennent le meilleur classement en confrontation directe ;
- obtiennent le total de points le plus élevé ;

En cas de doute, la commission de sélection décide de l'inscription définitive.

D) COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

- Coupes du monde de High Diving World Aquatics ;
- Championnats suisses de High Diving (participation obligatoire) ;
- Ponte Brolla (TI) ;
- autres compétitions à 20 m et à 27 m, sous réserve de l'approbation préalable de la commission de sélection.

6. COUPES DU MONDE ÉLITE

Fort Lauderdale (USA), les 10 et 11 avril 2027
Porto Flavia (ITA), les 12 et 13 juin 2027

A) PARTICIPATION ET QUALIFICATION EUROPEAN AQUATICS

En règle générale, un maximum de trois athlètes féminines et de trois athlètes masculins par nation est admis, sans condition de qualification. Les athlètes inconnu·e·s peuvent toutefois être tenu·e·s de soumettre une vidéo des quatre (4) plongeons du programme pour évaluation.
Les Coupes du monde servent de compétitions qualificatives pour les Championnats du monde World Aquatics à Budapest.

B) OBJECTIFS

- Classement parmi les seize (16) meilleur·e·s athlètes ou obtention du droit de participer aux Championnats du monde selon les règles de World Aquatics.

C) CRITÈRES DE SÉLECTION

Catégorie	Points	DD
Femmes 20 m	240	13.0
Hommes 20 m	250	15.0

DD = somme des degrés de difficulté des quatre plongeons.
En lieu et place du total de points, notamment pour les athlètes débutant dans la discipline, une vidéo des plongeons prévus peut être soumise pour évaluation.
Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection dépasse le nombre de places disponibles, la priorité est donnée aux athlètes qui :

- obtiennent le meilleur classement en confrontation directe ;
- obtiennent la meilleure évaluation lors de l'analyse vidéo (note × DD) ;
- en cas d'égalité : présentent le DD le plus élevé, puis le meilleur résultat aux Championnats suisses.

En cas de doute, la commission de sélection décide de l'inscription définitive.

D) COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

- Championnats suisses de High Diving, Thoune 2026 ;
- Ponte Brolla (TI), 2026 ;
- autres compétitions à 20 m et à 27 m, sous réserve de l'approbation préalable de la commission de sélection ;
- évaluation vidéo selon le chiffre C.

7. COUPES DU MONDE DE LA RELEVE

Les Championnats du monde juniors de High Diving ont lieu chaque année; aucun lieu ni aucune date n'ont actuellement été publiés pour 2027.

A) PARTICIPATION ET CONDITIONS DE QUALIFICATION

Un maximum de trois athlètes féminines et de trois athlètes masculins par nation et par catégorie est admis. Selon la documentation disponible, World Aquatics n'a jusqu'ici fixé aucune autre restriction d'admission.

B) OBJECTIFS

- Classement parmi les huit (8) meilleur·e·s athlètes de la catégorie ;
- confirmation de la performance ayant conduit à la sélection.

C) CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection pour les Championnats du monde juniors seront réexaminés chaque année en fonction de l'évolution des compétitions internationales.

Catégorie	Points	DD
Femmes 20 m	240	13.0
Hommes 27 m	250	15.0

DD = somme des degrés de difficulté des quatre plongeons.
En lieu et place du total de points, notamment pour les athlètes débutant dans la discipline, une vidéo des plongeons prévus peut être soumise pour évaluation.
Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection dépasse le nombre de places disponibles, la priorité est donnée aux athlètes qui :

- obtiennent le meilleur classement en confrontation directe ;
- obtiennent la meilleure évaluation lors d'une éventuelle analyse vidéo (note × DD) ;
- en cas d'égalité : présentent le DD le plus élevé, puis le meilleur résultat aux Championnats suisses.

En cas de doute, la commission de sélection décide de l'inscription définitive.

D) COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

- Championnats suisses de High Diving de la relève ;
- autres compétitions de la relève, sous réserve de l'approbation préalable de la commission de sélection.

8. COUPES D'EUROPE DE LA RELEVE

Les Championnats d'Europe juniors de High Diving ont lieu chaque année; aucun lieu ni aucune date n'ont actuellement été publiés pour 2027.

A) PARTICIPATION ET CONDITIONS DE QUALIFICATION

Un maximum de trois athlètes féminines et de trois athlètes masculins par nation et par catégorie est admis. Selon la documentation disponible, European Aquatics n'a jusqu'ici fixé aucune autre restriction d'admission.

B) OBJECTIFS

- Classement parmi les huit (8) meilleur·e·s athlètes de la catégorie ;
- confirmation de la performance ayant conduit à la sélection.

C) CRITÈRES DE SÉLECTION

Catégorie	Filles B	Filles A	Garçons B	Garçons A
Points	220	230	220	240
DD	À fixer par la commission de sélection	À fixer par la commission de sélection	À fixer par la commission de sélection	À fixer par la commission de sélection

DD = somme des degrés de difficulté des quatre plongeons.
Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection dépasse le nombre de places disponibles, la priorité est donnée aux athlètes qui :

- obtiennent le meilleur classement en confrontation directe ;
- obtiennent le total de points le plus élevé ;
- en cas d'égalité : présentent le DD le plus élevé, puis le meilleur résultat aux Championnats suisses.

En cas de doute, la commission de sélection décide de l'inscription définitive.

D) COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

- Championnats suisses de High Diving de la relève ;
- autres compétitions de la relève, sous réserve de l'approbation préalable de la commission de sélection.

9. COMPÉTITIONS À L'ÉTRANGER AUXQUELLES LA FÉDÉRATION DÉLÈGUE DES ATHLÈTES

En High Diving, SAD délègue des athlètes aux compétitions internationales suivantes :

- Championnats du monde ;
- Championnats d'Europe ;
- Coupes du monde ;
- Championnats du monde et d'Europe de High Diving de la relève.

La participation aux autres compétitions à l'étranger est organisée par les clubs, mais doit être préalablement autorisée par SAD au moyen du formulaire « Demande d'autorisation pour la participation à des camps d'entraînement et à des compétitions à l'étranger ».

10. CADRES NATIONAUX – LIMITES SAISON 2026/2027

Les tableaux suivants servent de référence, compte tenu du faible nombre de compétitions de High Diving. La commission de sélection décide au cas par cas, en fonction de la probabilité qu'un·e athlète puisse représenter la Suisse lors d'une compétition internationale au cours des prochaines années.

A) CADRE NATIONAL ÉLITE : 90 % DES LIMITES DES CHAMPIONNATS D'EUROPE

Catégorie	Points (base)	Points (90%)	DD (90%)
Femmes 20 m	250	225	11.7
Hommes 20 m	310	279	À fixer par la commission de sélection

B) CADRE NATIONAL DE LA RELÈVE : 90 % DES LIMITES DES CHAMPIONNATS D'EUROPE DE LA RELÈVE

Catégorie	Filles B	Filles A	Garçons B	Garçons A
Points (base)	220	230	220	240
Points (90 %)	198	207	198	216

C) PARTICIPATION AU WEEK-END DES CADRES NATIONAUX

Toutes les activités du week-end des cadres nationaux sont exclusivement réservées aux athlètes des cadres nationaux de la relève (jeunesse) et de l'élite. Les athlètes ne faisant pas partie d'un cadre national, notamment les membres des cadres régionaux, ne sont pas autorisé·e·s à participer à ces activités.

ANNEXE : DÉTERMINATION DES POINTS ET DES DEGRÉS DE DIFFICULTÉ

Source : M. Geissbühler, « High Diving in World Aquatics / FINA – Analysis High Diving Events 2013–2025 », état au 29.07.2025, notamment pages 9, 11, 13–14, 16–17, 19–20 et 22–23.

Méthode : les totaux de points des rangs considérés lors des cinq événements ci-dessous et leurs moyennes arithmétiques servent de base de comparaison. Les DD totaux moyens des douze meilleur·e·s athlètes et les plages de difficulté documentées complètent l'appréciation technique. Les critères nationaux de sélection sont des exigences fixées et ne se déduisent pas nécessairement directement de ces moyennes ou du DD le plus faible. Réexamen annuel.

Remarque sur les limites des Championnats du monde (chiffre 4) : elles ne sont volontairement pas déduites à l'identique de la moyenne du rang 12. Chez les hommes à 27 m (moyenne du rang 12 : 328.2), la limite de 270 points est inférieure, car les compétitions à 27 m sont rares en dehors des Coupes du monde et des championnats et le minimum international de World Aquatics est de 200 points. Chez les femmes à 20 m (moyenne du rang 12 : 248.5), la limite de 260 points est légèrement supérieure afin de viser de manière réaliste une qualification en finale. Les limites sont réexaminées chaque année.

Compétition	Femmes R8	Femmes R12	Hommes 27 m R8	Hommes 27 m R12
Coupe du monde 2023	296.6	264.2	394.8	363.8
CM 2023	264.2	224.8	374.4	348.9
CM 2024	272.9	250.45	340.5	315.4
Coupe du monde 2024, Bahrain	294.7	249.1	331.8	289.2
CM 2025	277.6	254.1	366.8	323.8
Moyenne	281.2	248.53	361.66	328.22

Compétition	DD total moyen, Top 12 femmes	DD total moyen, Top 12 hommes 27 m
Coupe du monde 2023	13.97	16.71
CM 2023	13.65	16.6
CM 2024	13.78	16.52
Coupe du monde 2024	13.75	16.40
CM 2025	13.87	16.51